

# SYNTHÈSE DU RAPPORT



Séance Plénière du 23 septembre 2011

Conciliation  
vie familiale  
vie professionnelle :

un enjeu pour le développement  
économique de la Lorraine et  
l'attractivité de ses territoires ?

En dépit des efforts consentis ces dernières années, la France, et notre région, continuent à se caractériser par la persistance d'inégalités entre les femmes et les hommes, et par la persistance de difficultés pour les femmes à combiner un emploi et une vie de famille.

La charge de la conciliation repose toujours autant sur les femmes, les obligeant souvent à opérer des choix et à se retirer du marché du travail, ou à adopter des modalités de travail qui les pénalisent tant dans leur évolution de carrière que plus tard dans la retraite.

Il me paraît primordial d'insister sur le fait que dans une société en transformation, où les femmes sont de plus en plus présentes dans le monde du travail, et comptent bien y rester, la question de la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle revêt toute son importance et constitue un élément essentiel de la politique d'égalité entre les femmes et les hommes.

Transversale par excellence, cette thématique s'inscrit plus que jamais dans l'actualité économique et sociale, marquée par la crise que nous connaissons, et constitue un sujet de réflexion exemplaire pour le CESE de Lorraine de par son objet : « concilier » au cœur d'une même réflexion l'économique et le social.



Marguerite MESSNET  
1ère Vice-Présidente du CESE  
de Lorraine  
Présidente du Groupe de  
Travail Mixité

## Abstract

Face à l'enjeu de la conciliation, laquelle constitue un élément permettant de réduire les inégalités entre les femmes et les hommes, le CESE de Lorraine a identifié deux lieux principaux de changement.

- D'une part l'Etat et les collectivités locales à travers la politique familiale, le soutien au développement des structures d'accueil des jeunes enfants, et le développement des territoires ;
- D'autre part les entreprises à travers une meilleure prise en compte de la parentalité, les changements dans l'organisation du travail ou l'intégration de la question de la conciliation aux politiques de ressources humaines.

### 1. La conciliation du point de vue des pouvoirs publics

Bien qu'exemplaire à de nombreux égards, la politique familiale française continue sur le plan de la conciliation à produire des inégalités : inégalités entre femmes et hommes, inégalités dans l'accès aux modes de garde et inégalités territoriales.

La Lorraine, comme nombre de régions françaises, doit faire face non seulement à une offre insuffisante (notamment en accueil collectif) pour couvrir les besoins des parents, mais également à un déséquilibre de l'offre sur le plan territorial, avec des différences parfois marquées entre les territoires urbains et les territoires ruraux.

### 2. La conciliation du point de vue des entreprises

Les salariés, lorsqu'ils sont interrogés, considèrent que les entreprises ont une responsabilité à assumer dans la recherche d'un meilleur équilibre entre travail et vie familiale. Et les entreprises ont de plus en plus conscience que les mesures familiales sont fondamentalement payantes, parce qu'elles participent à :

- la fidélisation de leurs salariés et à une attraction de la main d'œuvre ;
- l'amélioration de la productivité et des performances ;
- l'amélioration de l'image et de la responsabilité sociale de l'entreprise.

En dépit de l'adoption de nombreux outils législatifs pour accompagner les entreprises dans cette démarche, force est de constater que, dans les faits, l'articulation entre vie familiale et vie professionnelle est loin d'être satisfaisante pour les salariés, avec souvent des différences selon la taille, le statut de l'entreprise, ou le secteur d'activité concerné.

Au-delà de l'accompagnement juridique des entreprises, et à l'instar de ce qui se fait dans d'autres pays occidentaux, des incitations par l'attribution de labels et la signature de chartes ont vu le jour, dans le cadre desquels certaines entreprises font preuve de beaucoup d'innovation.

# Préconisations

«33% des femmes occupées en 2008 en Lorraine exercent un emploi à temps partiel, contre 5,5% des hommes.»

«S'agissant des inégalités entre les hommes et les femmes, nous devons constater que l'arrivée du jeune enfant impacte davantage la situation des femmes.»

« Les femmes ne doivent pas être les seules à être enfermées dans un rôle d'équilibriste [...] »

«Il faut changer l'image de la parentalité au sein même des entreprises.»

**Répondre** aux besoins spécifiques des travailleurs frontaliers concernant les modes de garde ;

**Engager** une réflexion sur la valorisation et la reconnaissance du métier d'assistant maternel ;

**Evaluer** les Maisons d'Assistants Maternelles en fonctionnement en Lorraine ;

**Doter** la Lorraine d'un outil régional d'observation permettant de suivre l'évolution de l'offre d'accueil ainsi que l'évolution des besoins des parents ;

**Poursuivre** le développement des structures d'accueil collectif en milieu rural en veillant à favoriser une équité territoriale avec le milieu urbain ;

**Expérimenter** le télétravail ;

**Réaliser** une étude quantitative et qualitative, tant auprès des employeurs que des salariés, sur

les mesures de conciliation mises en œuvre au sein des organisations lorraines ;

**Identifier** les freins à une montée en charge du Label Egalité en Lorraine, et mettre en place les mesures permettant une meilleure labellisation dans notre région, notamment à destination des PME ;

**Promouvoir** la Charte de la Parentalité en Entreprise auprès des entrepreneurs lorrains ;

**Mieux accompagner** les entreprises à la formation et à la sensibilisation de leurs managers à la prise en compte de la situation parentale et familiale de leurs collaborateurs et collaboratrices ;

**S'appuyer** sur l'expertise de l'Observatoire sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises pour accompagner les entreprises lorraines dans la promotion de la parentalité auprès de leurs salariés masculins.

## RAPPORTEURS

Marguerite Messenet  
Jean-Claude Thomas

## CONTACT

Grégory Boyer, Chargé de mission  
gregory.boyer@lorraine.eu  
03 87 33 60 04



FEVRIER 2012

## CESE de LORRAINE

Hôtel de Région - Place Gabriel Hocquard  
BP 81004 - 57036 Metz Cedex 1  
Tél. 03 87 33 60 26 - Fax 03 87 33 61 09  
cese@lorraine.eu

<http://ces.lorraine.eu>  
[www.facebook.com/ceselorraine](http://www.facebook.com/ceselorraine)  
[www.twitter.com/ceselorraine](http://www.twitter.com/ceselorraine)

## RAPPORT DISPONIBLE A LA LECTURE

en format PDF sur <http://ces.lorraine.eu>  
ou en format papier sur simple demande

Les études du CESE de Lorraine peuvent faire l'objet de présentations publiques